

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2022-2023

ÉLÈVE

Conseil d'établissement

École Saint-François-Xavier

500, boulevard Taschereau, La Prairie (Québec), J5R 1V1

Téléphone : 514-380-8899, poste 4051/ Télécopieur : 450-444-1394

Site Web: sfx.cssdgs.gouv.qc.ca / Courriel: stfrancoisxavier@cssdgs.gouv.qc.ca







MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Bonjour chers parents,

Depuis trois ans, nous vivons toutes sortes d'émotions, mais cette dernière année en fut une toute particulière, la relocalisation de l'école Saint-François-Xavier en mai 2023.

L'extraordinaire résilience et bienveillance de nos enfants, de la direction, de l'équipe-école ainsi que vous chers parents, a permis de vivre cet énorme changement un jour à la fois et avançons ensemble encore chaque jour.

Je tiens à vous remercier de la confiance qui m'a été donnée dans cette dernière année pour accompagner la direction et le conseil d'établissement. Je tiens à remercier également l'ensemble du conseil d'établissement pour cette année particulièrement chargée. Nous avons un conseil motivé, impliqué et très soucieux du bienêtre de chacun.

En mon nom personnel ainsi que celui du conseil d'établissement, je vous souhaite une excellente année scolaire 2023-2024.

Au plaisir de vous rencontrer.

Valérie Roy



MESSAGE DE LA DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'année scolaire 2022-2023 devait représenter le retour à la normalité. Des règles sanitaires atténuées, des possibilités multipliées, un foisonnement d'opportunités! Près de 200 élèves ont participé aux nombreuses activités offertes cette année. Diverses sphères étant touchées de façon à répondre aux intérêts du plus grand nombre d'élèves. Des liens précieux sont ainsi tissés et permettent une confiance envers les intervenants qui rejaillit en classe et sur les apprentissages des élèves.

Cette année allait toutefois nous réserver un des plus grands défis à relever, celui de se serrer à nouveau les coudes devant l'adversité. Une relocalisation quasi instantanée pour la dernière partie de l'année, une équipe divisée physiquement en deux milieux, mais souder dans ses valeurs et sa capacité à travailler collectivement pour y arriver. Des élèves qui nous impressionnent par leur habileté à s'adapter et des parents qui acceptent de nous faire confiance et nous soutiennent dans cette situation peu commune.

Je tiens à remercier tous les élèves, tous les parents ainsi que tous les membres du personnel qui ont su s'accommoder et apprendre à composer avec ce chamboulement. Je suis convaincue que l'essence même de Saint-François-Xavier vibre toujours en nous!

— Nancy Guitard

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	5
⊥.	PRESENTATION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT)
1.1	Liste des membres du conseil d'établissement	6
2.	BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	7
2.1	Calendrier des séances du conseil d'établissement	8
2.2	Activités réalisées et décisions prises	9
2.3	Résultats obtenus	13
A۱	INEXES DU RAPPORT ANNUEL	14

PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

1.1 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nom et prénom	Poste occupé	Durée écoulée du mandat
Roy, Valérie	Parent, Présidente	1
Blanchard, Julie	Parent, Vice-présidente	1
Cyr, Patricia	Parent	1
Demers, Yannick	Parent	1
Leduc, Marilène	Parent	2
Rousseau, Julie	Parent	2
Plasse, Isabelle	Parent substitut	1
Bilodeau, François	Enseignant	1
Blanchet, Jean-François	Enseignant	1
Labelle, Sylvie	Enseignante	1

BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Date (Jour-mois-année)	Type de séance (Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.)
	Assemblée générale de parents
27 septembre 2022	Séance ordinaire
1 novembre 2022	Séance ordinaire
6 décembre 2022	Séance ordinaire
17 janvier 2023	Séance ordinaire
21 février 2023	Séance ordinaire
28 mars 2023	Séance ordinaire
25 avril 2023	Séance ordinaire
30 mai 2023	Séance ordinaire
13 juin 2023	Séance ordinaire

2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PRISES

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)	
Pouvoirs généraux				
Adoption du projet éducatif ¹	Adoption du projet éducatif ¹ Mai 2023			
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence				
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité			Modification au code de vie (tenue vestimentaire) en juin.	
Approbation des contributions financières exigées	Mai 2023	Adopté		
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Mars 2023	Approuvé		
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Mai 2023	Approuvé		
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire			Ne s'applique pas	

Sujets traités	Sujets traités Dates (Mois-année)		Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs généraux			
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			Ne s'applique pas
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	munauté des services éducatifs Septembre 2022		Rapport annuel
Transmission de documents à l'intention des parents	Contombro (101)		Rapport annuel
Pouvoirs liés aux services éduc	atifs		
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	Janvier 2023	Approuvé	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	Mai 2023	Adopté	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études	Janvier 2023	Approuvé	Grilles-matières des profils musique pop et math/science

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)		
Pouvoirs liés aux services éduc	atifs				
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)					
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors- horaire ou hors-école)	Tout au long de l'année	Approuvé	Activités diverses		
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers	Tout au long de l'année	Approuvé			
Consultation des parents		Consultation	Dans le cadre la révision du projet éducatif		
consultation dee parente		Concatation	Concernant le code vestimentaire et le port de l'uniforme		
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves		Consultation	Dans le cadre la révision du projet éducatif		
Pouvoirs liés aux services extra	scolaires				
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Février 2023	Réalisation	Conférence sur l'itinérance par Jean-Marie Lapointe		
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme			Ne s'applique pas		

Sujets traités Dates (Mois-année)		Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
Pouvoirs liés aux ressources fin	ancières et matérielle	S	
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement			Ne s'applique pas
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Tout au long de l'année	Approuvé	Don de Desjardins Dons du Club optimiste Sollicitation aux partenaires du quartier
Adoption du budget annuel de l'établissement	Mai 2023	Adopté	Budget initial 2023-2024

2.3 RÉSULTATS OBTENUS

LIENS AVEC PEVR	ORIENTATIONS	OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLES	Résultats
Agir tôt Parcours Scolaire Équité	Soutenir l'élève tout au long de son parcours scolaire.	Annuellement, d'ici 2022, s'assurer de l'actualisation de la totalité des PIA en formulant des objectifs SMART favorisant la réussite des élèves.	Taux de PIA actualisés	100% des PIA	Non atteint Les PIA sont tous révisés annuellement, mais les objectifs ne sont pas tous SMART.
Parcours scolaire	Soutenir l'élève tout au long de son parcours scolaire.	D'ici 2022, réduire le taux d'élèves à risque (65 % et moins) dans les deux matières.	Taux d'élèves ayant 65 % et moins dans les deux matières	18 % d'élèves ayant 65 % et moins en français et en mathématique	Atteint Secondaire 1: 14/151 élèves = 9,2% Secondaire 2: 18/154 élèves = 11,7% Secondaire 3: 26/150 élèves = 17%
Équité Collaboration Parcours scolaire	Soutenir le développement de saines habitudes de vie chez les élèves.	Annuellement, d'ici 2022, s'assurer que tous les élèves dinent sainement.	Taux d'élèves qui reçoivent un diner	100 % des élèves dinant sainement à l'école	Non mesurable Les élèves ayant besoins d'un diner avaient accès, mais les données n'ont pas été monitorées.

ANNEXES DU RAPPORT ANNUEL

Annexe 1 Projet éducatif 2023-2027

Annexe 2 Plan de lutte à l'intimidation et à la violence 2023-2024





PROJET ÉDUCATIF 2023-2027

ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

Table des matières

1.	Introduction	3
	1.1. But d'un projet éducatif	3
2.	Démarche collaborative au sein de l'école	4
3.	Mission, vision, valeurs	5
	3.1. NOTRE MISSION	5
	3.2. Notre vision	5
	3.3. Nos valeurs	5
4.	Contexte dans lequel évolue l'établissement (population, territoire, clientèle)	6
	Population et territoire	6
	Élèves	6
	4.1. PORTRAIT DE LA RÉUSSITE	7
	4.2. Zones de vulnérabilités et Zones de force	8
	4.3. LES ENJEUX DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES DE L'ÉTABLISSEMENT	9
5.	Tableau synthèse des orientations, objectifs, indicateurs et cibles en lien avec le PEVR	10
6	Périodicité de l'évaluation du projet éducatif (Monitorage des indicateurs et des cibles)	12

1. Introduction

1.1. But d'un projet éducatif

Le projet éducatif est un outil stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative d'un établissement d'enseignement les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes. Il est élaboré en réponse aux caractéristiques et aux besoins des élèves qui fréquentent l'établissement d'enseignement ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu au regard de l'éducation. Résultant d'un consensus, il est élaboré et mis en œuvre en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école : les élèves, les parents, le personnel enseignant, les autres membres du personnel de l'école ainsi que des représentants de la communauté et du centre de services scolaire.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la cohérence et la synergie entre tous les paliers du système éducatif (le Ministère, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement) dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun des paliers.

2. Démarche collaborative au sein de l'école

À l'automne 2022, les élèves de l'école (135 réponses), leurs parents (149 réponses) et les membres du personnel (24 réponses) ont répondu à un sondage afin de connaître leurs perceptions de différents aspects de la vie scolaire : agir tôt, collaboration, milieu de vie favorisant l'engagement scolaire, amélioration des pratiques et processus. Ce sondage a servi d'outil afin d'établir les zones de force et de vulnérabilité de l'école.

En parallèle, un comité de pilotage du projet éducatif a été formé. Ce comité avait comme mandat de colliger et d'analyser les données concernant l'environnement externe et interne de l'école pour ensuite déterminer comment les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles constituant le projet éducatif actuel pouvaient être actualisés.

Tout au long du processus de rédaction, les membres du personnel, lors des assemblées, et les parents, par l'intermédiaire du Conseil d'établissement, pouvaient suivre l'évolution du processus et émettre leurs commentaires afin que ce projet éducatif reflète la vision de l'ensemble de l'école.

4

3. Mission, vision, valeurs

3.1. Notre mission

La mission de l'établissement est définie par la Loi sur l'instruction publique (Art.36)

- Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.
- Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif.

3.2. Notre vision

Afin de contribuer à la formation de citoyens de demain, l'école Saint-François-Xavier adopte une vision où l'épanouissement de chaque élève passe par son développement global. Ainsi, l'élève est amené, dans toutes les sphères constituant le monde scolaire, à construire sa vision du monde, à structurer son identité et à développer son pouvoir d'action (Programme de formation de l'école québécoise).

3.3. Nos valeurs

Pour favoriser la réussite de l'épanouissement par le développement global de ses élèves, l'école Saint-François-Xavier privilégie une valeur : l'ouverture. Cette ouverture est déclinée de trois façons : l'ouverture à la différence, l'ouverture à la culture et l'ouverture à la vie active.

L'ouverture à la différence

S'ouvrir à la différence, c'est accepter que chacun possède un bagage différent du sien. C'est accepter que les talents, les ressources et les capacités soient propres à chacun. Ainsi, il faut savoir accueillir ces différences et faire en sorte qu'elles deviennent des atouts dans certaines situations. Sinon, il faut faire en sorte de s'adapter à ces différences afin de pallier les manques qu'elles peuvent occasionner.

- Différencier les approches pédagogiques.
- Mettre en place des adaptations en fonction des besoins des élèves, de leurs forces et de leurs difficultés.
- Offrir des mesures de soutien variées aux élèves éprouvant des difficultés.

L'ouverture à la culture

S'ouvrir à la culture, c'est non seulement stimuler le développement humain et intellectuel de chacun, mais c'est aussi développer son jugement critique. C'est, entre autres, par le truchement de la musique, des arts plastiques, de la science et de la littérature que chacun peut s'ouvrir au monde.

- Offrir des activités culturelles aux élèves.
- Intégrer des objets de cultures dans son enseignement pour générer des apprentissages.

L'ouverture à la vie saine et active

S'ouvrir à la vie saine et active, c'est découvrir son environnement. C'est participer à la découverte de lieux et d'activités qui amène chacun à développer de nouveaux champs d'intérêt, voire de nouvelles passions. C'est prendre conscience d'enjeux de société qui nourriront les débats dans les années à venir et qui encourageront l'engagement de chacun.

- Proposer aux élèves diverses activités culturelles et sportives et en intégrer dans certains curriculums de cours.
- Sensibiliser les élèves aux bonnes habitudes de vie.

4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (population, territoire, clientèle)

Population et territoire

L'école Saint-François-Xavier est située à La Prairie. Sa clientèle est principalement formée d'élèves provenant de quatre écoles primaires: Jean XXIII, Notre-Dame-Saint-Joseph, Émilie-Gamelin et de la Petite-Gare. L'école Saint-François-Xavier évolue dans un contexte où la concurrence à l'école privée est importante. Chaque année, c'est près de 40% de la nouvelle clientèle potentielle qui décide de fréquenter une institution privée d'enseignement. Cet exode vers d'autres établissements peut avoir un impact sur notre clientèle et diminuer la représentativité des élèves issus de milieux socioéconomiques favorisés.

Élèves

L'école Saint-François-Xavier accueille majoritairement des élèves de 1re, de 2e et de 3e secondaire. Parce qu'elle offre deux profils (Profil musique pop et Profil math/science), certains élèves de l'école proviennent de municipalités des bassins Nord et Nord-Ouest du territoire du centre de services scolaire. L'école Saint-François-Xavier est aussi un point de service pour la clientèle rencontrant des difficultés graves d'adaptation et d'apprentissage.

En 2022-2023, la clientèle est composée de 471 élèves. En 1re secondaire, on retrouve six groupes totalisant 152 élèves. En 2e secondaire, on retrouve six groupes totalisant 153 élèves et, en 3e secondaire, on retrouve cinq groupes totalisants 150 élèves. L'école Saint-François-Xavier est aussi un point de service pour la clientèle rencontrant des difficultés graves d'adaptation et d'apprentissage puisque nous avons un groupe adapté de développement pédagogique (GADP) de 17 élèves.

Entre 2018 et 2022, le pourcentage des mères de nos élèves nées à l'extérieur du Canada a augmenté de 6%, passant de 22% à 28%. On peut donc estimer que la population étudiante issue de l'immigration est d'au moins 28% dans l'école. Les langues principalement parlées à la maison sont Français (84%), Espagnole, Anglais, Russe, Dari, Arabe, Roumain, Chinois et de nombreuses autres langues à moindre échelle.

4.1. Portrait de la réussite

Taux de réussite par compétence en français pour l'année 2021-2022 (%)

		% élèves en échec	% élèves à risque	% élèves sans risque	Taux d'élèves à
		(entre 0 et 59%)	(entre 60 et 65%)	(entre 66 et 100%)	risque ou en échec
					(moins de 65%)
Français	Sec.1	2,7	5,4	91,9	8,1
	Sec.2	9,2	17,8	73	27
	Sec.3	14,6	34,7	50,7	49,3
Lecture	Sec.1	5,4	4,1	90,5	9,5
	Sec.2	13	12,3	74,7	25,3
	Sec.3	31,3	25,6	43,1	56,9
Écriture	Sec.1	8,1	10,8	81,1	18,9
	Sec.2	18,4	9,2	72,4	27,6
	Sec.3	22,2	30,6	47,2	52,8
Oral	Sec.1	1,3	2,7	96	98,7
	Sec.2	7,4	9,8	82,8	92,6
	Sec.3	13,9	17,4	68,8	86,2

^{*} Données tirées de Mozaïk portail

Taux de réussite des élèves dans les matières à sanction pour l'année 2021-2022 (%)

		% élèves en échec	% élèves à risque	% élèves sans risque	Taux de réussite
		(entre 0 et 59%)	(entre 60 et 65%)	(entre 66 et 100%)	(entre 60 et 100%)
Mathématique	Sec.1	4	8,7	87,3	96
	Sec.2	10,3	12,7	77	89,7
	Sec.3	8,8	14,7	76,5	91,2
Français	Sec.1	2,7	5,4	91,9	97,3
	Sec.2	9,2	17,8	73	90,8
	Sec.3	14,6	34,7	50,7	85,4
Anglais	Sec.1	3,3	2,7	94	96,7
	Sec.2	2,6	5,8	91,6	97,4
	Sec.3	3,7	6,7	89,6	96,3
Histoire	Sec.1	7,4	4,7	87,8	92,5
	Sec.2	9,7	14,2	76,1	90,3
	Sec.3	12,6	15,6	71,9	87,5
Science	Sec.1	2	4,7	93,3	98
	Sec.2	4,5	10,3	85,2	95,5%
	Sec.3	8,1	14,8	77	91,8%

^{*} Données tirées de Mozaïk portail

4.2. Zones de vulnérabilités et Zones de force

Zones de force

Le sondage mené auprès des élèves dans l'élaboration du projet éducatif a démontré que ceux-ci ont une grande confiance en l'équipe-école. 88,15% des élèves disent connaître les personnes-ressources dans leur école et n'hésitent pas à solliciter de l'aide au besoin. De plus, 99,33% des parents croient que leur enfant se sent bien à l'école. En ce qui concerne la perception des membres du personnel, 100% des répondants indiquent être motivés à entretenir des relations positives avec les élèves et 91,67% des membres du personnel se sentent capable de reconnaître des situations d'intimidation et d'intervenir.

En ce qui concerne le volet pédagogique, les élèves disent savoir sur quoi ils seront évalués (93,34%), recevoir des rétroactions adéquates et utiles (91,86%) et recevoir l'aide nécessaire de la part des enseignants (92,59%). 91,67% des membres du personnel croient que tous les élèves peuvent apprendre et 100% se disent ouverts à recevoir de la formation.

Zones de vulnérabilité

Bien que plusieurs activités d'émulation aient lieu tout au long de l'année, 42,22% des élèves considèrent que les adultes reconnaissent peu leur bon coup. Ainsi, il y a certains enjeux à travailler dans nos actes de reconnaissance ou encore dans la perception des élèves à ce sujet.

L'écart de réussite entre les élèves ayant un plan d'intervention et ceux qui n'en ont pas fait partie des enjeux de notre école. Selon le sondage réalisé auprès des membres du personnel, seulement 37,50% d'entre eux se sentent outillés pour favoriser la réussite des EHDAA intégrés et en groupe adapté ayant un PI ainsi que la réussite des élèves issus de l'immigration.

Écart de réussite entre les élèves ayant un plan d'intervention et les élèves sans plan d'intervention (%) pour l'année 2021-2022

		Réussite	de tous le	es élèves	Réussite des élèves ayant			Réussite	des élève	s sans Pl	
						un Pl					
Mathématique	Sec.1	4	8,7	87,3	9,1	22,7	68,2	1,9	2,8	95,3	
	Sec.2	10,3	12,7	77	22,4	24,1	53,4	3,7	6,5	89,7	
	Sec.3	8,8	14,7	76,5	14,6	19,5	65,9	6,3	12,6	81,1	
Français	Sec.1	2,7	5,4	91,9	9,1	13,6	77,3	0	1,9	98,1	
	Sec.2	9,2	17,8	73	21,1	36,8	42,1	2,8	7,5	89,6	
	Sec.3	14,6	34,7	50,7	25	45,5	29,5	10	30	60	
Anglais	Sec.1	3,3	2,7	94	11,1	4,4	84,4	0	1,9	98,1	
	Sec.2	2,6	5,8	91,6	7,7	13,5	78,8	0	1,9	98,1	
	Sec.3	3,7	6,7	89,6	5	12,5	82,5	3,2	4,3	92,6	
Histoire	Sec.1	7,4	4,7	87,8	16,3	9,3	74,4	3,8	2,9	93,3	
	Sec.2	9,7	14,2	76,1	23,1	30,8	46,2	2,9	5,8	91,3	
	Sec.3	12,6	15,6	71,9	17,1	19,5	63,4	10,6	13,8	75,5	
Science	Sec.1	2	4,7	93,3	4,5	13,6	81,8	2,6	5	92,4	
	Sec.2	4,5	10,3	85,2	13,5	26,9	59,6	0	1,9	98,1	
	Sec.3	8,1	14,8	77	10	20	70	7,4	12,6	80	

[%] élèves en échec (entre 0 et 59%) 7 % élèves à risque (entre 60 et 65%) 7 % élèves sans risque (entre 66 et 100%)

^{*}Données tirées de Mozaïk portail

4.3. Les enjeux de la réussite éducative des élèves de l'établissement

- La réussite de tous les élèves dans les matières à sanction
- Le développement des compétences en lecture et écriture
- Le bien-être physique et psychologique des élèves

5. Tableau synthèse des orientations, objectifs, indicateurs et cibles en lien avec le PEVR

Orientation 1 : Agir tôt et soutenir l'élève tout au long de son parcours scolaire

Objectif du PEVR	Orientation	Objectif	Indicateur	Valeur de départ 2022	Cible 2027
	Améliorer les compétences Écriture et Lecture en français.	Diminuer le taux d'élèves à risque ou en échec (65% et moins).	Taux d'élèves ayant 65% et moins en français dans les compétences Écriture et Lecture (Mozaïk)	Français Lecture Sec.1: 9,5 % Sec.2: 25,3 % Sec.3: 56,9 % Français Écriture Sec.1: 18,9 % Sec.2: 27,6 % Sec.3: 52,8 %	Diminuer de 10% par année le taux d'élèves ayant 65% et moins en français dans les compétences Écriture et Lecture 2023-2024 Français Lecture Sec.1:8,6 % Sec.2:22,8 % Sec.3:51,2 % Français Écriture Sec.1:17 % Sec.2:24,8 % Sec.3:47,5 % 2024-2025 Français Lecture Sec.1:7,7 % Sec.2:20,5 % Sec.3:46,1 % Français Écriture Sec.1:15,3 % Sec.2:22,3 % Sec.3:42,8 %

				2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 % Sec.2: 18,5 % Sec.3: 41,5 % Français Écriture Sec.1: 13,8 % Sec.2: 20 %
				Sec.3: 38,5 % 2026-2027 Français Lecture Sec.1: 6,21 % Sec.2: 16,7 % Sec.3: 37,4 % Français Écriture Sec.1: 12,4 % Sec.2: 18 % Sec.3: 34,7 %
Améliorer la réussite de nos élèves.	Augmenter le taux de réussite des matières à sanction.	Proportion des matières qui ont obtenu un taux de réussite de 95% et plus. (Mozaïk)	7 matières sur 15 ont un taux de réussite supérieur ou égal à 95%.	15 matières sur 15 ont un taux de réussite supérieur ou égal à 95%.
Développer de saines habitudes de vie.	Développer les compétences psychosociales qui favorisent le bien-être des élèves.	Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'implantation du programme Hors-Piste	Pas de plan d'implantation du programme	Plan d'implantation du programme

6. Périodicité de l'évaluation du projet éducatif (Monitorage des indicateurs et des cibles)

Objectif du PEVR :

Orientation : Améliorer les compétences Écriture et Lecture en français.

Objectif: Diminuer le taux d'élèves à risque ou en échec (65% et moins).

Indicateur : Taux d'élèves ayant 65% et moins en français dans les compétences Écriture et Lecture (Mozaïk)

Cible : Diminuer de 10% par année le taux d'élèves ayant 65% et moins en français dans les compétences

Écriture et Lecture

Valeur de départ	Cible	Résultats	Constats
2022-2023 Français Lecture	2023-2024 Français Lecture	2023-2024	
Sec.1:9,5 %	Sec.1:8,6 %		
Sec.2: 25,3 %	Sec.2: 22,8 %		
Sec.3 : 56,9 %	Sec.3:51,2 %		
Français Écriture	Français Écriture		
Sec.1: 18,9 %	Sec.1:17 %		
Sec.2: 27,6 %	Sec.2: 24,8 %		
Sec.3: 52,8 %	Sec.3: 47,5 %		
000.01.02,0 %	Cible	Résultats	Constats
	2024-2025	2024-2025	Constats
	Français Lecture		
	Sec.1:7,7 %		
	Sec.2: 20,5 %		
	Sec.3:46,1 %		
	Français Écriture		
	Sec.1: 15,3 %		
	Sec.2: 22,3 %		
	Sec.3: 42,8 %		
	Cible	Résultats	Constats
			0004
	2025-2026	2025-2026	
	2025-2026 Français Lecture		
	2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 %		
	2025-2026 Français Lecture Sec.1:6,9 % Sec.2:18,5 %		
	2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 % Sec.2: 18,5 % Sec.3: 41,5 %		
	2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 % Sec.2: 18,5 % Sec.3: 41,5 % Français Écriture		
	2025-2026 Français Lecture Sec.1:6,9 % Sec.2:18,5 % Sec.3:41,5 % Français Écriture Sec.1:13,8 %		
	2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 % Sec.2: 18,5 % Sec.3: 41,5 % Français Écriture Sec.1: 13,8 % Sec.2: 20 %		
	2025-2026 Français Lecture Sec.1:6,9 % Sec.2:18,5 % Sec.3:41,5 % Français Écriture Sec.1:13,8 % Sec.2:20 % Sec.3:38,5 %	2025-2026	
	2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 % Sec.2: 18,5 % Sec.3: 41,5 % Français Écriture Sec.1: 13,8 % Sec.2: 20 % Sec.3: 38,5 % Cible	2025-2026 Résultats	Constats
	2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 % Sec.2: 18,5 % Sec.3: 41,5 % Français Écriture Sec.1: 13,8 % Sec.2: 20 % Sec.3: 38,5 % Cible 2026-2027	2025-2026	
	2025-2026 Français Lecture Sec.1:6,9 % Sec.2:18,5 % Sec.3:41,5 % Français Écriture Sec.1:13,8 % Sec.2:20 % Sec.3:38,5 % Cible 2026-2027 Français Lecture	2025-2026 Résultats	
	2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 % Sec.2: 18,5 % Sec.3: 41,5 % Français Écriture Sec.1: 13,8 % Sec.2: 20 % Sec.3: 38,5 % Cible 2026-2027 Français Lecture Sec.1: 6,21 %	2025-2026 Résultats	
	2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 % Sec.2: 18,5 % Sec.3: 41,5 % Français Écriture Sec.1: 13,8 % Sec.2: 20 % Sec.3: 38,5 % Cible 2026-2027 Français Lecture Sec.1: 6,21 % Sec.2: 16,7 %	2025-2026 Résultats	
	2025-2026 Français Lecture Sec.1:6,9 % Sec.2:18,5 % Sec.3:41,5 % Français Écriture Sec.1:13,8 % Sec.2:20 % Sec.3:38,5 % Cible 2026-2027 Français Lecture Sec.1:6,21 % Sec.2:16,7 % Sec.3:37,4 %	2025-2026 Résultats	
	2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 % Sec.2: 18,5 % Sec.3: 41,5 % Français Écriture Sec.1: 13,8 % Sec.2: 20 % Sec.3: 38,5 % Cible 2026-2027 Français Lecture Sec.1: 6,21 % Sec.2: 16,7 % Sec.3: 37,4 % Français Écriture	2025-2026 Résultats	
	2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 % Sec.2: 18,5 % Sec.3: 41,5 % Français Écriture Sec.1: 13,8 % Sec.2: 20 % Sec.3: 38,5 % Cible 2026-2027 Français Lecture Sec.1: 6,21 % Sec.2: 16,7 % Sec.3: 37,4 % Français Écriture Sec.1: 12,4 %	2025-2026 Résultats	
	2025-2026 Français Lecture Sec.1: 6,9 % Sec.2: 18,5 % Sec.3: 41,5 % Français Écriture Sec.1: 13,8 % Sec.2: 20 % Sec.3: 38,5 % Cible 2026-2027 Français Lecture Sec.1: 6,21 % Sec.2: 16,7 % Sec.3: 37,4 % Français Écriture	2025-2026 Résultats	

Objectif du PEVR :

Orientation : Améliorer la réussite de nos élèves.

Objectif: Augmenter le taux de réussite des matières à sanction.

Indicateur : Proportion des matières qui ont obtenu un taux de réussite de 95% et plus. (Mozaïk)

Cible: 15 matières sur 15 ont un taux de réussite supérieur ou égal à 95%.

Valeur de départ 2022-2023	Cible 2026-2027	Résultats 2023-2024	Constats
7 matières sur 15 ont un	15 matières sur 15 ont un taux de réussite		
taux de réussite supérieur ou égal à 95%.	supérieur ou égal à 95%.	Résultats 2024-2025	Constats
		Résultats 2025-2026	Constats
		Résultats 2026-2027	Constats

Objectif du PEVR :

Orientation : Développer de saines habitudes de vie.

Objectif: Développer les compétences psychosociales qui favorisent le bien-être des élèves.

Indicateur : Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'implantation du programme Hors-Piste

Valeur de départ	Cible	Résultats	Constats
2022-2023	2026-2027	2023-2024	
Pas de plan	Plan d'implantation du		
d'implantation du	programme		
programme		Résultats	Constats
		2024-2025	
		Résultats	Constats
		2025-2026	
		Résultats	Constats
		2026-2027	

Projet éducatif 2023-2027

13

Dans le cadre du processus de gestion du CSSDGS et conformément aux articles 75 et 109 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), Le Conseil d'établissement transmet au centre de services scolaire le Projet éducatif de l'école et le rend public dans les 30 jours suivant cette transmission. Il rend également publique l'évaluation du Projet éducatif de l'école par le biais du rapport annuel des établissements. Le Projet éducatif et son évaluation sont communiqués annuellement aux parents et aux membres du personnel de l'école par son site Web, lors de l'assemblée générale des parents et/ou par courriel.



LE PLAN D'ACTION POUR PRÉVENIR ET TRAITER LA VIOLENCE À L'ÉCOLE : ÇA VAUT LE COUP D'AGIR ENSEMBLE! Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries

Québec 🍁 🚱

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

INTRODUCTION

Afin de préciser les devoirs et les responsabilités des écoles et de tous les acteurs scolaires concernés par des situations de violence et d'intimidation, le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école. Celle-ci demande à chaque école d'élaborer un Plan de lutte dont l'objectif est de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence et plus précisément, à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

Le plan de lutte doit notamment prévoir des **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la **collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, **préciser les actions** qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté ainsi que les **mesures de soutien ou d'encadrement** alors offertes, déterminer les **sanctions disciplinaires** applicables dans un tel cas et **spécifier le suivi** qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

De plus, la LIP prévoit que :

- Le conseil d'établissement adopte le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par le directeur de l'école (art. 75.1);
- Soit distribué aux parents un document clair et accessible expliquant le plan de lutte. Ce document doit faire état de la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régionale de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève (art. 75.1);
- Le conseil d'établissement veille à ce que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence soit **révisé annuellement** et, le cas échéant, actualisé. Le directeur de l'école transmet une copie du plan de lutte et de son actualisation au protecteur national de l'élève (art. 75.1);
- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1);
- Soit distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève un document faisant état de cette évaluation (art. 83.1).

CONFLIT INTIMIDATION VIOLENCE

Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).

Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

Dans le *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025,* **l'orientation 1 est d'intensifier les actions pour réduire la cyberintimidation** (Gouvernement du Québec, 2021). Pour ce faire, les mesures recommandées, autant sur le plan préventif qu'au niveau de l'intervention, font référence à l'implantation du programme Sexto dans les écoles.

En effet, voici 2 des 3 objectifs ciblés dans le Plan d'Action concerté du ministère de la Famille afin d'actualiser cette grande orientation :

- Prendre en charge rapidement les cas de partage non consensuel d'images intimes pour limiter la victimisation et les conséquences sur les contrevenants et contrevenantes d'âge mineur;
- Intervenir de façon éthique auprès des victimes et des auteurs et auteures de demandes répétées et de partage non consensuel d'images à caractère sexuel ou intime.

Qu'est-ce que le Programme SEXTO :

- Le projet SEXTO est le fruit d'un partenariat entre les écoles, les services de police et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), afin de prévenir et sensibiliser les élèves de niveau primaire et secondaire au phénomène grandissant du sextage.
- Le programme SEXTO offre également une méthode d'intervention novatrice afin de contrer rapidement et efficacement ce fléau et limiter les répercussions importantes qu'il peut occasionner.

Pourquoi implanter le Programme SEXTO dans nos écoles:

Sachant que l'implantation du programme SEXTO dans les écoles permet de « Soutenir la mise en place d'un modèle d'intervention concertée entre les milieux policiers, judiciaires et scolaires en cas de cyberintimidation découlant d'incidents de partage non consensuel de photos intimes (SEXTO) » (Gouvernement du Québec, 2021, p.21) il devient alors prioritaire d'ajouter ce modèle d'intervention à nos pratiques et d'y assurer une révision annuelle, comme il est prévu dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Bref, le projet Sexto cadre parfaitement avec les devoirs et les responsabilités des écoles émanant de la Loi sur l'instruction publique et de la Loi sur l'enseignement privé, quant à la prévention et la lutte à l'intimidation et à la violence. Il offre des outils et un cadre d'intervention aux écoles les aidant à remplir leurs obligations légales

Références:

Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille (2021). *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025*, publié le 23 février 2021. https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/plan-action-concerte/Pages/index.aspx.

Cadre 21. (2022, janvier). SEXTO 1 – Explorateur. https://www.cadre21.org/badges/sexto-1-explorateur/.

CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU

Date d'approbation du conseil d'établissement :						
Une copie du plan de lutte contre l'intimidati X Oui □ Non	on et la violence est remise	au protecteur régional de l'él	ève (précisions à venir):			
Nom de l'école : Saint-François-Xavier	☐ ÉCOLE PRIMAIRE X ÉCOLE SECONDAIRE	Date: juin 2023	Nombre d'élèves : 475	Nom de la direction : Nancy Guitard Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : Julie Monette		
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail : Valérie Bélanger Marie-Christine Côté Julie Monette						
Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école.						

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	SYNTHÈSE DU PORTRAIT DE SITUATION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
	Plus de 88% de nos élèves disent ne pas vivre d'intimidation à l'école. De plus, 92% de nos élèves disent se sentir en sécurité en classe. À la cafétéria, plus de 87% de nos élèves s'y sentent en sécurité.	Sondages faits auprès des élèves.
1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE:	NOS ENJEUX PRIORITAIRES : 1. Connaitre les formes d'intimidation que nos élèves disent vivre. 2. Améliorer le sentiment de sécurité de nos élèves aux salles de toilettes.	

Dans le gabarit du plan de lutte qui suit, les sections en bleu concernent les ajouts liés au programme Sexto

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	MESURES	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ OU L'EXPRESSION DE GENRE* UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE OU TOUT AUTRE MOTIF *RECOMMANDATION POUR TOUTES LES PROCHAINES RÉVISIONS DE PLAN DE LUTTE POUR LES ÉCOLES SECONDAIRES : AJOUT DE MESURES POUR SOUTENIR LE PROGRAMME SEXTO À L'ÉCOLE.	Mesures déjà en place	 Diffusion des règles de conduite et des mesures de sécurité. Diffusion du protocole du plan de lutte (site web de l'école). Présentation du protocole aux élèves par les tuteurs-tutrices en début d'année. Mise en place dans l'agenda du protocole d'intervention. Ateliers en éthique et culture religieuse (activités de tolérance et d'acceptation, témoignages, visionnement de capsules vidéo). Animation par Organisme Liberté de choisir Présence des TES lors de l'arrivée et départ des élèves, lors des pauses et au diner. Offre d'ateliers animés par la psychoéducatrice selon les besoins des élèves. Programme HORS PISTE; cinq ateliers sont offerts aux élèves de secondaire 1. Ateliers de prévention et de sensibilisation en fonction des besoins des élèves de l'école par la psychoéducatrice, les TES, les organismes externes. Mise en place du programme SEXTO 	Trousse SEXTO (TES formés)
	Mesures à modifier		

	<i>Mesures</i> à ajouter 2023-2024	 Code QR du plan de lutte à ajouter à l'entrée de l'école ainsi que sur le site web de l'école. Programme HORS PISTE; cinq ateliers seront offerts aux élèves de secondaire 2 au sujet de la connaissance de soi. Ajouter au site web de l'école; Ressource communautaire; Maison des jeune ADRÉNALINE (450-444-6717) Augmentation de la surveillance par les adultes près des toilettes. Valérie Bélanger, TES et Steve Salvail, TES ainsi que Marie-Christine Côté, psychoéducatrice sont formés pour le programme SEXTO. Une mise à jour périodique des connaissances sur le programme est possible grâce à une offre de formation en continu sous forme de périodes de rétroaction (calendrier publié à l'automne et à l'hiver). 	
3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE: *RECOMMANDATION POUR TOUTES LES PROCHAINES RÉVISIONS DE PLAN DE LUTTE POUR LES ÉCOLES SECONDAIRES: AJOUT DE MESURES	Mesures déjà en place	 Code de vie dans l'agenda (signature du parent en début d'année) Plan de lutte mis à l'agenda ainsi que la procédure pour dénoncer une situation d'intimidation. Informations sur le site internet de l'école (définitions et procédures de signalement) Associer l'adresse courriel proposée à la boite courriel de la psychoéducatrice et celle de la direction adjointe de l'école Annoncer aux parents les différents ateliers de prévention présentés aux élèves Info-parents depuis 2023 transmis aux parents par courriel Communication avec les parents pour toute situation de violence, d'intimation ou de SEXTO par le TES et/ou un membre de la direction 	

POUR SOUTENIR LE PROGRAMME SEXTO À L'ÉCOLE.	Mesures à modifier	➤ Info-parents à diffuser sur le site web de l'école.	
À PARTIR DU # 4 IUSC	Mesures à ajouter	 Partagez le Guide contre l'intimidation et la violence créé à l'attention des parents d'élèves. Ce guide est construit afin de renseigner les parents par rapport à l'enjeu de l'intimidation et de les outiller quant à la posture à adopter auprès de leurs enfants. Informer les parents des animations Ateliers faits en prévention à l'école (ex. Campagne « Les SEXTO c'est de la PORNO », animation de la policière communautaire en classe. 	Guide « Mon pouvoir sur l'intimidation COMME PARENT » - Guide créé en 2021 par les partenaires du réseau en collaboration avec le CSSDGS et traduit en 4 langues : Disponible dans la TEAM S.É. / Intimidation et violence / onglet parent : Guide version française ; Guide version anglaise ; Guide version russe ; Guide version espagnole. Rendre disponible dans l'agenda scolaire : Code QR Guide parent format carte Et sur le site du CSSDGS aux endroits suivants : https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/protecteur https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/differend

4. LES MODALITÉS DE SIGNALEMENT OU DE DÉPÔT D'UNE PLAINTE CONCERNANT

A) UN ACTE D'INTIMIDATION
OU DE VIOLENCE À
L'ÉTABLISSEMENT OU AVEC
CELUI-CI ET, PLUS
PARTICULIÈREMENT, LES
MODALITÉS DE SIGNALEMENT
DE L'UTILISATION DES MÉDIAS
SOCIAUX OU DES
TECHNOLOGIES DE
COMMUNICATION À DES FINS
DE CYBERINTIMIDATION;

B) DU MATÉRIEL DE PORNOGRAPHIE JUVÉNILE QUI A ÉTÉ PARTAGÉ PAR DES ÉLÈVES ET/OU ENTRE DES ÉLÈVES : Le plan de lutte doit inclure les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne ou qu'un signalement ou une plainte est transmis à l'établissement par le protecteur régional de l'élève. (Précisions à venir) (art. 75.1.5).

- ➤ Il existe 3 façons de signaler une situation d'intimidation :
 - <u>En personne</u> : Parler à un adulte* (TES, tuteur, psychoéducatrice, etc.) de l'école
 - Au téléphone : 514-380-8899 poste 5056 ou 4058(TES)
 - Par courriel: CommunicationSTFX communicationstfx@csdgs.qc.ca
 - Par TEAMS : à la direction, au TES, enseignant, etc.

Plainte formelle:

Une fois le processus de signalement complété, au besoin, une plainte formelle peut être formulée à la direction de l'établissement.

Pour vous assurer que les modalités de déclaration de ces événements sont les bonnes et pour faciliter la comptabilisation du nombre de cas réels de violence, d'intimidation ou de cyberintimidation en fin d'année, se poser la question suivante : Qu'est-ce que vous utilisez déjà dans votre école pour comptabiliser les actes de violence et d'intimidation/cyberintimidation?



- *À noter qu'un protecteur régional de l'élève pourra examiner une plainte sans que les deux premières étapes n'aient été franchies, si:
- 1° il est d'avis que le respect de ces étapes n'est pas susceptible de corriger adéquatement la situation ou que le délai de traitement de la plainte aux étapes précédentes rend l'intervention du protecteur régional de l'élève inutile;
- 2° la plainte concerne un acte de violence à caractère sexuel.

(Gouvernement du Québec (janvier 2023). *Porter plainte*. Repéré à <u>Porter plainte</u> | <u>Gouvernement du Québec (quebec.ca)</u>)

Site du CSSDGS, onglet : <u>La résolution d'un</u> <u>différend et la résolution d'une situation</u> <u>d'intimidation ou de violence : Comment intervenir</u> et trouver une solution satisfaisante pour tous.

Section: Comment effectuer un signalement ou formuler une plainte à l'école concernant un acte d'intimidation ou de violence?

ET

Section : Processus de cheminement d'une plainte

Plaintes | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

RÉFORME DU TRAITEMENT DES PLAINTES EN MILIEU SCOLAIRE | POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES DROITS DES ÉLÈVES DU QUÉBEC (quebec.ca)

<u>Porter plainte | Gouvernement du Québec</u> (quebec.ca)

Comment dénoncer en toute confidentialité tout acte d'inconduite sexuelle ou de violence :

- Ligne téléphonique pour dénoncer tout acte d'inconduite sexuelle ou de violence :
 1 833 336-6623 ou 1 833 DENONCE (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30; une boîte vocale est également disponible en tout temps)
- Formulaire de signalement : Dénonciation (gouv.qc.ca)
- signalements@education.gouv.qc.ca

Violences à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel pourra être formulée directement au protecteur régional de l'élève, sans avoir à passer par les deux premières étapes du processus. Le protecteur régional de l'élève transmettra alors sans délai la plainte au directeur de l'établissement d'enseignement visé ou à la personne désignée par l'établissement d'enseignement privé, à moins qu'il n'ait des motifs raisonnables de croire que cela puisse nuire à une enquête ou que la personne plaignante s'y oppose.

Les plaintes relatives aux actes de violence à caractère sexuel sont traitées en urgence.

Lorsqu'un élève ou un membre du personnel dénonce une situation de sextage à un enseignant, ou à tout autre intervenant scolaire, ce dernier doit aviser l'un des responsables du projet Sexto de son établissement scolaire du signalement.

IMPORTANT : **NE JAMAIS** visionner le matériel en guestion

5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN

- A) ACTE D'INTIMIDATION OU
 DE VIOLENCE EST
 CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE,
 UN ENSEIGNANT, UN
 AUTRE MEMBRE DU
 PERSONNEL DE L'ÉCOLE
 OU PAR QUELQUE AUTRE
 PERSONNE OU QU'UN
 SIGNALEMENT OU UNE
 PLAINTE EST TRANSMIS À
 L'ÉTABLISSEMENT PAR LE
 PROTECTEUR RÉGIONAL DE
 L'ÉLÈVE.
- B) DU MATÉRIEL DE
 PORNOGRAPHIE JUVÉNILE
 EST PARTAGÉ ET
 CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE,
 UN ENSEIGNANT, UN
 AUTRE MEMBRE DU
 PERSONNEL DE L'ÉCOLE
 OU PAR QUELQUE AUTRE
 PERSONNE:

Agir rapidement! Tolérance zéro!

L'intervenant qui prend en charge la situation (TES, direction ou psychoéducatrice) pour prendre position et assurer la sécurité de l'élève :

- **Mettre fin au comportement par la personne -témoin **
- 1. Nommer le comportement par un des intervenants scolaires qui prend en charge la situation
- 2. Orienter vers les comportements attendus
- 3. Évaluation sommaire auprès de l'élève-victime
- 4. Consigner et transmettre l'information de l'intervention aux parents.

Protocole SEXTO est mis en place;

- Se référer aux personnes formées au programme SEXTO dans l'école : Valérie Bélanger , Steve Salvail et Marie-Christine Côté.
- PREMIÈRE ÉTAPE : évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant en complétant la grille d'évaluation avec la personne signalante.
- Déterminer, parmi l'équipe-école, qui fait quoi dans la trousse d'intervention
- Remplir la grille d'évaluation de l'incident avec l'instigateur <u>SEULEMENT</u> s'il s'agit d'un acte jugé **impulsif** (Voir la trousse)
- Après avoir complété la grille d'évaluation, communiquer avec le service de police du quartier pour les informer que vous êtes dans une situation Sexto et du résultat de votre grille : acte impulsif ou malveillant

Trousse d'intervention SEXTO disponible pour les intervenants scolaires ayant suivi la formation.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence est consacrée aux violences à RÉFORME DU TRAITEMENT DES PLAINTES EN caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 (le suivi qui doit MILIEU SCOLAIRE | POUR UNE MEILLEURE être donné à tout signalement et à toute plainte) de l'article 75.1, les éléments suivants : PROTECTION DES DROITS DES ÉLÈVES DU QUÉBEC (quebec.ca) 1) Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel; Liste des formations obligatoires (à venir) : Porter plainte | Gouvernement du Québec (quebec.ca) 2) Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel. SECTION DISTINCTE SUR LES Liste des mesures de sécurité (à venir) : Toutes les mesures et actions de prévention VIOLENCES À CARACTÈRE dans le document sont valides pour intervenir **SEXUEL** Le Protecteur national de l'élève se réfère à la définition de la violence à caractère sexuelle inscrite à en cas de violence à caractère sexuel. la loi: (ici) Au besoin, un partenaire externe tel que la « toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont protection de la jeunesse (en vertu de l'article l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste 39.1 LPJ) et/ou les policiers peuvent être notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, interpellés pour appuyer l'intervention. incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. » Les informations inscrites au dossier par la direction n'impliqueront pas les dénonciateurs ou les témoins et ne parleront que de l'intimidateur et la victime. La direction conservera l'intégralité de la dénonciation, sans toutefois la diffuser en totalité. > Cependant, le TES, à la demande de la direction, informera tous les intervenants (enseignants, surveillants...) des particularités de la situation ayant besoin d'être connues afin que tous soient à **6.** LES MESURES VISANT À l'affût des situations d'intimidation et de violence potentielles. ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ Le personnel de l'école fera preuve d'éthique professionnelle en évitant d'en discuter avec des DE TOUT SIGNALEMENT ET DE personnes non-concernées. TOUTE PLAINTE CONCERNANT La personne qui recueille les signalements (courriels, téléphones) assurera aussi le respect de la A) UN ACTE D'INTIMIDATION confidentialité. OU DE VIOLENCE : B) DU MATÉRIEL DE IMPORTANT: NE JAMAIS consulter ou visionner des images, vidéos ou autres types de fichiers pouvant PORNOGRAPHIE JUVÉNILE s'apparenter à de la pornographie juvénile. OUI A ÉTÉ PARTAGÉ: Limiter la diffusion d'informations au strict minimum et demander aux jeunes impliqués ainsi qu'à leurs Trousse d'intervention SEXTO disponible pour les intervenants scolaires ayant suivi la formation. parents de ne pas ébruiter l'affaire pour protéger la jeune victime, les autres jeunes impliqués, ainsi que leur vie privée.

7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE (OU DE PARTAGE DE MATÉRIEL DE PORNOGRAPHIE JUVÉNUILE) AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE:	Mesures pour la victime et la personne signalante Rencontre dans les plus brefs délais avec le TES: exploration de l'état de détresse causé par les événements et les ressources d'aide Au besoin, intervention de la psychoéducatrice ou la psychologue de l'école Suivi TES (Développement de l'affirmation de soi et travail sur la connaissance et l'estime de soi) Mise en place d'un plan afin d'assurer sa sécurité Suivi avec les parents et les adultes concernés	Mesures pour l'auteur ou l'instigateur Rencontre formelle avec la direction Surveillance accrue autour de l'intimidateur Suivi TES ou psychoéducatrice (travail sur la gestion des émotions et résolution de conflits) Suivi avec les parents et les adultes concernés Application des sanctions prévues Référence possible à un service professionnel ou externe (psychologue, TS, BENADO, etc.)	Mesures pour les témoins Rencontre avec le TES ou la psychoéducatrice (exploration des émotions vécues suite aux événements) Suivi avec la TES ou la psychoéducatrice au besoin Appel aux parents si nécessaires	Trousse d'intervention SEXTO disponible pour les intervenants scolaires ayant suivi la formation.

8. LES SANCTIONS
DISCIPLINAIRES APPLICABLES
SPÉCIFIQUEMENT AU
REGARD DES ACTES
D'INTIMIDATION OU DE
VIOLENCE SELON LA GRAVITÉ
OU LE CARACTÈRE RÉPÉTITIF
DE CES ACTES:

DU TYPE DE COMPORTEMENT CIBLÉ À LA SUITE DE L'ANALYSE DE LA SITUATION DE SEXTAGE OÙ DU MATÉRIEL DE PORNOGRAPHIE JUVÉNILE A ÉTÉ PARTAGÉ (COMPORTEMENT IMPULSIF OU MALVEILLANT): Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la **nature**, de la **gravité**, de la **fréquence** et de la **légalité** des gestes posés. Les intervenants accompagnent l'élève dans une démarche de résolution de conflits/problèmes et de réparation. Les conséquences et la réparation seront en lien avec le geste posé.

- > En lien avec le code de vie de l'école tous gestes d'intimidation peuvent engendrer :
 - Une plainte à la police;
 - Une suspension interne ou externe de l'école (durée indéterminée);
 - Référence à un autre service du CSSDGS (BÉNADO, Répit Transit, psychologue, TS);
 - Changement d'école; Référence à un service externe (CLSC, CAFE, AVIF, Justice alternative, etc.).
- > En lien avec le code de vie de l'école tous gestes de violence peuvent engendrer :
 - Reprise de temps ou convocation à l'extérieur des heures de cours;
 - Confiscation d'un objet,
 - Réflexion ou lettre d'excuses;
 - Remplacement ou remboursement d'un objet;
 - Suspension interne ou externe (durée indéterminée);
 - Élaboration d'un plan de réintégration en classe;
 - Référence à un autre service du CSSDGS (BÉNADO, Répit Transit, psychologue, TS);
 - Changement d'école;
 - Référence à un service externe (CLSC, CAFE, AVIF, Justice alternative, etc.).

Trousse d'intervention SEXTO disponible pour les intervenants scolaires ayant suivi la formation.

Le suivi sera assuré par un TES, la psychoéducatrice ou par la direction selon le plan établi avec la personne concernée.

- 9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE
 DONNÉ À TOUT SIGNALEMENT
 - ET À TOUTE PLAINTE CONCERNANT
 - A) UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE;
 - B) UNE SITUATION DE SEXTAGE OÙ DU MATÉRIEL DE PORNOGRAPHIE JUVÉNILE A ÉTÉ PARTAGÉ:

Mesures prises pour faire le suivi et s'assurer que la situation a cessé

- S'assure que les mesures de sanction et de soutien ont été mises en place et que l'impact de ces mesures a un effet positif pour soutenir les élèves concernés (ex. dès le lendemain, après 2 jours, 1 semaine, etc.);
- Informe les parents de l'évolution de la situation, les rassure et leur demande de nous informer si la situation se poursuit malgré les interventions ;
- Informe les adultes concernés de l'évolution de la situation et communique les informations pertinentes aux membres du personnel quant à la sécurité de l'élève visé, et ce, dans le respect de la confidentialité;
- Échange avec les premiers intervenants pour bien évaluer l'évolution de la situation;
- Consigne les informations (fiche de signalement, rapport sommaire (art. 75.2).)

Aucun suivi n'est requis puisque le dossier sera fermé par le policier à la suite des interventions dans le cadre du programme Sexto. <u>TOUTEFOIS</u>, si le ou les jeunes impliqués se voyaient récidiver, une enquête policière serait privilégiée et des accusations criminelles pourraient être portées.

De plus, des ressources sont remises aux jeunes impliqués tels que : AidezMoiSVP.ca, cyberaide.ca, la documentation du Centre canadien de la protection de l'enfance qui se retrouve dans la trousse

d'intervention Sexto, le guide pour les parents de l'Association québécoise Plaidoyer-Victimes, etc.

Trousse d'intervention SEXTO disponible pour les intervenants scolaires ayant suivi la formation.

LE PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE DOIT COMPRENDRE DES DISPOSITIONS PORTANT SUR LA FORME ET LA NATURE DES ENGAGEMENTS QUI DOIVENT ÊTRE PRIS PAR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ENVERS L'ÉLÈVE QUI EST VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET ENVERS SES PARENTS (ARTICLE 75.2 LIP).

Adapté par Marie-Josée Talbot à partir du canevas de plan de lutte réalisé par le CSS des Chic-Chocs, juin 2021

Références :

Cadre 21. (2022, janvier). SEXTO 1 – Explorateur. https://www.cadre21.org/badges/sexto-1-explorateur/

Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille (2021). *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025,* publié le 23 février 2021. https://www.mfa.gouv.gc.ca/fr/intimidation/plan-action-concerte/Pages/index.aspx

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries. (2022). Guide évolutif pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre dans les établissements scolaires. Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. (2021). Pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre : quide à l'intention des milieux scolaires.